

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 06/03/2026 - 6705 - 2019 B 07533 - 879 272 441 - REG CAMELOT

Compte Certifié conforme le 30.1.2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2024

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE - 6 MARS 2024
SOUS LE N° 6205

Désignation de l'entreprise REG CAMELOT
Adresse de l'entreprise 3 Bis Rue de la Bienfaisance 94300 VINCENNES
SIRET 8 7 9 2 7 2 4 4 1 0 0 0 1 2
Durée de l'exercice en nombre de mois 12 Durée de l'exercice précédent 09

				Exercice N clos le	
				31/01/2024	
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012
		Autres *	014		016
	Immobilisations corporelles *		028		030
	Immobilisations financières * (1)		040	1 257 200	042
	Total I (5)		044	1 257 200	048
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052
		Marchandises *	060		062
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070
		Autres * (3)	072	471 060	074
		Valeurs mobilières de placement	080	144 444	082
		Disponibilités	084	122 855	086
		Charges constatées d'avance *	092		094
	Total II		096	738 359	098
	Total général (I + II)		110	1 995 559	112
PASSIF				Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	1 209 800	
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131	132		
	Report à nouveau		134	274 832	
	Résultat de l'exercice		136	46 921	
	Subventions d'investissement		137		
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142	1 531 553	
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges		Total II	154	
	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	957	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	172	1 250	
	Comptes courants d'associés		173	461 799	
	Autres dettes		175		
	Produits constatés d'avance		174		
	Total III		176	464 006	
	Total général (I + II + III)		180	1 995 559	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	900
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise REG CAMELOT

Néant ☐

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13.01.09.2024

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	{	209		210		
	Production vendue						215		214		
							217		218	3 500	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222			
	Production immobilisée *									224	
	Subventions d'exploitations reçues									226	
	Autres produits									230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)										232	3 500
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)									234	
	Variation de stocks (marchandises) *									236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)									238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *									240	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	3 030		
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	323			
	Rémunérations du personnel *									250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)									252	
	Dotations aux amortissements *									254	
			dont amortissement du fonds de commerces							255	
	Dotations aux provisions									256	
	Autres charges		{		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		{	262		
		{		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
Total des charges d'exploitation (II)										264	3 352

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	148
Produits financiers	(III)	280	51 023		Charges financières	(V)	294	
Produits exceptionnels	(IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)				(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	3 000
				(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
Impôt sur les bénéfices *	(VII)						306	1 250
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	46 921

B – RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	46 921	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles *					322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	1 250		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	1 988		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991							
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements et souscriptions autre mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septies)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit					346		350	39 760
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	10 399
								354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356			
	Déficits antérieurs reportables *					2 063	dont imputés sur le résultat :		360
	2 063								2 063
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	8 336
								372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Pe 30.1.2016

Small group

DGFIP N°2033-B-SD 2024

Extension

SAGE Experts-comptables janvier 2024

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : REG CAMELOT

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	1 259 300	482	900	484	3 000	486	1 257 200	
TOTAL		490	1 259 300	492	900	494	3 000	496	1 257 200	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Titres sas axis o									

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *	Long terme			
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
1	3 000		3 000	(3 000)					
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	3 000	580	3 000	584	(3 000)	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % ①		579		Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	(3 000)	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Carré certifié conforme le 30.01.2028
Carré gent

DGFIP N° 2033-D-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : REG CAMELOT										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683								
Autres immobilisations incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770		775							
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
2											
3											
4											
5											
6											
7											
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780									
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	2 063								
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis									
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter									
Déficits imputés		983	2 063								
Déficits reportables		984									
Déficits de l'exercice		960									
Total des déficits restant à reporter		970									
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326	
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: REG CAMELOT		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le: 01/10/2023 et clos le: 30/09/2024		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

Compte rendu assemblée 30/07/2024
CAMELOT

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2024

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

30092024

SIREN

8 7 9 2 7 2 4 4 1

Dénomination de l'entreprise

REG CAMELOT

Adresse (voie)

3 Bis Rue de la Bienfaisance

Code postal

94300

Ville

VINCENNES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1679800

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MLE Nom patronymique CAMELOT Prénom(s) Pauline Marie Erika
Nom marital % de détention 19,42 Nb de parts ou actions 235000
Naissance: Date 04/11/1999 N° Département PARIS Commune PARIS Pays
Adresse : N° 3 Voie Bis Rue de la Bienfaisance
Code Postal 94300 Commune VINCENNES Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique CAMELOT Prénom(s) Maxime Paul Jean Emile
Nom marital % de détention 19,42 Nb de parts ou actions 235000
Naissance: Date 29/07/1997 N° Département PARIS Commune PARIS Pays
Adresse : N° 3 Voie Bis Rue de la Bienfaisance
Code Postal 94300 Commune VINCENNES Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Carte centre Confiance
30.01.2026

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Extension 2

REG CAMELOT

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2) MME Nom patronymique KUHN Prénom(s) Dagmar Ursula
Nom marital % de détention 21,69 Nb de parts ou actions 262450
Naissance: Date 26/01/1965 N° Département ALLEMAGNE Commune RHEINE Pays
Adresse : N° 3 Voie Bis Rue de la Bienfaisance
Code Postal 94300 Commune VINCENNES Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique CAMELOT Prénom(s) Christophe Jean Michel
Nom marital % de détention 78,31 Nb de parts ou actions 947350
Naissance: Date 21/07/1964 N° Département 28 Commune CHARTRE Pays
Adresse : N° 3 Voie Bis Rue de la Bienfaisance
Code Postal 94300 Commune VINCENNES Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2024

Campy Camille Camille 30.01.2024
Camille gent

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

30092024

SIREN

8 7 9 2 7 2 4 4 1

Dénomination de l'entreprise

REG CAMELOT

Adresse (voie)

3 Bis Rue de la Bienfaisance

Code postal

94300

Ville

VINCENNES

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

3

Forme juridique SELARL

Dénomination CHRISTOPHE CAMELOT

N° SIREN (si société établie en France) 453505018

% de détention 25,00

Adresse : N° 20 Voie RTE DE BOUSSY ST ANTOINE

Code Postal 91480

Commune QUINCY SOUS SENART

Pays FRANCE

Forme juridique SAS

Dénomination AXIS ORTHO

N° SIREN (si société établie en France) 529029571

% de détention 100,00

Adresse : N° 3 Voie B RUE DE LA BIENFAISANCE

Code Postal 94300

Commune VINCENNES

Pays FRANCE

Forme juridique SCI

Dénomination 13 DHOIS CAMELOT

N° SIREN (si société établie en France) 921398004

% de détention 100,00

Adresse : N° 3 Voie B RUE DE LA BIENFAISANCE

Code Postal 94300

Commune VINCENNES

Pays FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2024

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

SAS R.E.G. CAMELOT

(Real Estate Group CAMELOT)
Société d'Accons Simplifiées Holding
au capital de 1.209.800,00 €

Siège social : 3 bis rue de la Bienfaisance 94300 VINCENNES 879 272 441 RCS CRETEIL

ASSEMBLEE GENERALE DU 30 Juin 2025

**RAPPORT SPECIAL DU GERANT
SUR LES CONVENTIONS VISEES
PAR L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE EXERCICE CLOS LE 30/09/2024**

Chers associés,

Conformément aux dispositions du Code de commerce, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport spécial relatif aux conventions conclues entre la société et l'un de ses gérants ou associés.

CONVENTIONS ANCIENNES POURSUIVIES AU COURS DE L'EXERCICE

Aucune

CONVENTIONS NOUVELLES POURSUIVIES AU COURS DE L'EXERCICE

CONTRATS DE PRESTATIONS ADMINISTRATIVES

Convention de prestation administratives conclue avec la société SELARL du Dr C CAMELOT, dont Monsieur Christophe CAMELOT est Président et associé, pour un montant de 4 000 euros.

Intéressé : Monsieur Christophe CAMELOT

Nous vous demandons d'en prendre acte.

Fait à Vincennes Le 30/06/2025

Christophe CAMELOT Le Gérant



SAS R.E.G. CAMELOT

(Real Estate Group CAMELOT)
Société d'Accons Simplifiées Holding
au capital de 1.209.800,00 €

Siège social : 3 bis rue de la Bienfaisance 94300 VINCENNES 879 272 441 RCS CRETEIL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 Juin 2025

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024

DEUXIÈME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2024 s'élevant à 46.921 euros en report à nouveau.

Donnant l'affectations des résultats suivant sur l'année 2024

- Report à nouveau précédent : 274.832 €
- Bénéfice de l'exercice 2024 : 46.921 €
- Dividendes distribués : 0 €
- Report à nouveau : 321.753 €

Exercice clos le **30/09/2024**

Le Gérant

Monsieur Christophe CAMELOT



PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, Le 30 juin,

A 11 heures,

Les associés de la société SAS REG CAMELOT, société à actions simplifiées au capital de 1.209.800,00 €, divisé en 739.800 parts de 1 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 3 bis, rue de la Bienfaisance 94300 VINCENNES, sur convocation Mon faite par la gérance.
Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents:

-Mr Christophe CAMELOT, titulaire de **477.350** actions en pleine propriétés et **470.000** actions en usufruit
-Mme Dagmar KUHN, titulaire de **262.450** actions en pleine propriété
-Mr Maxime CAMELOT, titulaire de **235.00** actions en **nue-propriété**
-Mme Pauline CAMELOT, titulaire de **235.00** actions en **nue-propriété**
seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer. L'Assemblée est présidée par Monsieur Christophe CAMELOT, associé présent et acceptant qui possède ou représente le plus grand nombre de parts, aucun gérant n'étant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Rapport de la gérance,**
- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024 et quitus à la gérance pour sa gestion,**
- **Affectation du résultat de l'exercice,**
- **Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,**
- **Bilan des divers Comptes Cournats d'associés des sociétés filles**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée : - la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2023,
- le rapport de la gérance,

- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, - le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de la gérance et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce. Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

MC
DK CC

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2024 s'élevant à 46.921 euros en report à nouveau (report à nouveau précédent : 274.832€) cela totalise un nouveau report à nouveau de 321.753 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223- 19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Bilan des comptes courants d'associés, ceux qui doivent être rémunéré et ceux qui ne le sont pas.

Le point a été fait selon le bilan suivant pour l'année 2024

1- CCA SELARL Dr CAMELOT = crédit 50.000 € janvier 2024

=> rémunérés pour la SELARL au taux légal (5,3128% selon convention de compte courant et bilan de la selarl Dr Camelot pour

=> l'année 2024 sur 12 mois, soit **2659** d'intérêt

=> il est décidé de rembourser ces intérêts et de procéder à un remboursement de 10% du capital **soit 5000,00 euros**

=> La SAS REG CAMELOT procédera donc au remboursement de 7659 euros pour l'année 2024 totalisant des CCA restant à hauteur de **45.000,00 Euros**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2- CCA SELURL Dr KUHN = crédit 82.173 € décembre 2023

=> rémunérés pour la SELURL au taux de 2,5%

=> l'année 2024 sur 11 mois, soit **2054,33** d'intérêt

=> il est décidé de rembourser ces intérêts et de procéder à un remboursement de 0,0873% du capital **soit 7173,00 euros**

=> La SAS REG CAMELOT procédera donc au remboursement de 9227,33 euros pour l'année 2024 totalisant des CCA restant à hauteur de **75.000,00 Euros**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3- CCA SCI 4CALMETTE = Débit au moins 30.095 € décembre 2019

=> Noter que ces CCA ont été omis dans le bilan de gestion de la Société EXPERTCONTACT pour l'année 2024

=> rémunération prévue pour REG Camelot en 2024 au taux de 5% pour 2024 soit 1404,75, les CCA de la SCI 4 Calmette de sept. 2023 à sept. 2024

=> Les nouveaux CCA deviennent se montent ainsi à **31.499,75 €**

4- CCA SCI 13DOHIS CAMELOT = PAS DE CCA il n'y a que des remontés de dividendes

5- CCA SCI CANOA CAMELOT = Débit de CCA à **471.060,00 € divers depuis 2023** => =>Rémunérés au taux légal de 5,32%

⇒ Soit 25060,39 pour l'année 2024

⇒ Ils passeront donc à 496120,39 au 31/12/2024

Noter que la SAS REG CAMELOT va effectuer un versement complémentaire de 7500 euros sur la fin de l'année 2024, qui portera les CCA fin 2024 de la SCI CANOA, ils seront comptabilisés sur l'année 2025

3500 12/10/2024

1000. 4/12/2024

2000 10/12/2024

1000 28/12/2024

Il passerons alors au 30 juin 2025 à 503620,39

CC

MC

DK

PC

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6- CCA de Mr CAMELOT Christophe = crédit 337.619,35 € (janvier 2020: 34.078/ juillet 2022: 328.417/ divers 24.875,65 entre 2023 et 2024). Ces CCA sont non rémunérés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

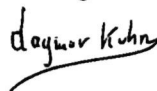
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

Mr Christophe CAMELOT.



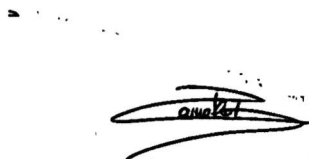
Mme Dagmar KUHN



Mr Maxime CAMELOT



Mme Pauline CAMELOT



CC

MC

DK

PC